Région Midi-Pyrénées

http://www.midipyrenees.fr

Déchets

Conseil Régional des Jeunes >> Les guides >> Le Guide écocitoyen

Pourquoi trier ?

Jusque dans les années 60, nous tenions très peu compte de l'évolution rapide de nos modes de consommation : nos déchets aboutissaient tout simplement dans les décharges. La pollution des sols était alors une notion quasi ignorée. 40 ans plus tard, nous produisons quasi deux fois plus de déchets& 360 kilos par an et par personne ! Soit une poubelle de trois étages de haut. Heureusement, entre-temps, la nécessité de maîtriser la montagne des déchets s'est imposée à tous. Parallèlement aux efforts consentis par les pouvoirs publics et le monde des entreprises en matière de prévention et de recyclage, qui ont fait fondre la montagne des déchets, chaque citoyen peut également participer en réduisant sa production de déchets et en les triant.

Une grande partie de ces déchets peut être notamment recyclée. De cette manière, non seulement nous économisons les matières premières et l'énergie, mais nous réduisons également la quantité de déchets incinérés ou déposés en décharge. C'est tout bon pour l'environnement.

A l'heure actuelle, les emballages ménagers sont triés et réintègrent le circuit économique de mille et une manières. Il existe un lien très étroit entre le tri et le recyclage. Le citoyen joue ainsi un rôle essentiel. Car en triant bien ses emballages, il pose les bases d'un recyclage de qualité.

Ce logo ne signifie pas que le produit sur lequel il est apposé sera recyclé ! Cela n'a (presque) rien à voir : ce sigle indique seulement que l'industriel fabriquant le produit verse une contribution à l'une de ces trois sociétés (Eco-Emballages, Adelphe ou Cyclamed (spécialisé médicament)). Eco-Emballages, une entreprise privée créée à l'initiative d'une poignée d'industriels de la grande consommation est agréée par les pouvoirs publics. Sa mission : installer, organiser, superviser et financer la collecte sélective, le tri et le recyclage des emballages ménagers dans l'Hexagone.

Recyclable (cercle de Moebius) : indique que le produit ou emballage est recyclable. Rien ne garantit cependant que le produit soit recyclé.

La nature est un espace à partager avec ceux qui l'habitent.

Durée de vie des déchets :

- mouchoir en papier . . . . 3 mois
- journal . . . . 3 à 12 mois
- allumette . . . . 6 mois
- mégot de cigarette . . . . 1 à 5 ans
- chewing gum . . . . 5 ans
- peau de fruit . . . . 3 mois à 2 ans
- briquet en plastique . . . . 100 ans
- boîte en aluminium . . . . 100 à 500 ans
- sac ou Gobelet en plastique . . 100 à 1000 ans
- polystyrène expansé . . . . 1000 ans
- carte téléphonique . . . . 1000 ans
- verre . . . . 4000 ans

Les détritus ont des durées de vie variables selon leurs constituants et les conditions atmosphériques auxquelles ils sont soumis. Mais des dizaines d'années sont souvent nécessaires à leur dégradation naturelle. Jeter dans la bonne poubelle c'est bien mais réduire les déchets à la source est également très important.

Voici quelques gestes simples sur la prévention des déchets :

Je refuse que l'on encombre ma boîte aux lettres de publicités, j'appose l'autocollant stop pub du Ministère de l'écologie et du développement durable et qui me permet de recevoir le journal de ma collectivité

Je n'imprime, reproduis, diffuse sur papier que ce qui est nécessaire, j'utilise les deux faces du papier.

Je consomme moins de papier grâce au courrier électronique.

Je n'imprime que mes photos réussies avec mon appareil photo numérique.

Je bois de l'eau du robinet si elle est potable et de qualité, ce qui est presque toujours le cas.

Si l'eau sent le chlore, je la verse dans une carafe, la laisse reposer au réfrigérateur et j'ajoute une goutte de jus de citron.

J'évite d'acheter des produits suremballés : je préfère les produits en vrac et à la coupe (fruits, légumes, fromage, charcuterie, céréales)

Je fais attention aux emballages trompeurs et je secoue les boîtes pour m'assurer de leur remplissage

Avant de jeter un objet, je me pose quelques questions :

- est-il réparable ?
- est-il réutilisable ?
- est-il utile à quelqu'un d'autre ?

Je vérifie en l'amenant chez un artisan que mon appareil est réparable.

Je peux réutiliser des emballages (bocaux de verre pour les confitures, boîtes à chaussures pour rangements).

Je le revends lors d'une brocante, vide-grenier…

Je le donne à des associations caritatives (vêtements, jouets, meubles).

Je l'emmène à une recyclerie, ressourcerie qui pourra lui donner une nouvelle vie.

J'achète des produits remis à neuf ou recyclés (pneus rechapés, papier recyclé, laine polaire).

Je finis complètement les produits avant de jeter les contenants.

Je lis correctement le mode d'emploi de mon appareil électroménager afin de l'utiliser pleinement et d'éviter des dysfonctionnements.

Jeter mieux

Je ne froisse pas mes papiers de bureau, je les mets dans un dossier pour les réutiliser comme brouillon.

Je ne jette pas mes déchets toxiques (peintures, solvants, tubes néon) dans ma poubelle, je les amène à ma déchèterie ou à la collecte itinérante prévue à cet effet.

Je ramène mes médicaments périmés et leurs emballages à ma pharmacie.

Je rapporte mes piles usagées à mon magasin, des bornes sont prévues à cet effet.